

Ouverture réunion :

- Début 17h37 (Prises de paroles Mr Mansillon (Commissaire enquêteur / T. Derichebourg)
- Projection support : 17h52
- Fin de projection : 18h38
- Dernières prises de paroles Mr Mansillon jusqu'à 18h41
- Dernières prises de paroles T. Derichebourg jusqu'à 18h43
- Clôture de la séance par Mr Mansillon : 19h35

Déroulé après la présentation :

1 – Circulation et Trafic Poids Lourds par Mr MAUDUIT

- **Question :** Le projet n'entraînera-t-il pas une augmentation de la circulation des poids lourds ? L'autorisation de 75 000 tonnes est notée, mais quelles garanties avons-nous que ce tonnage ne sera pas dépassé ?
- **Éléments de réponse évoqués :** Le cadre est défini par l'autorisation ICPE. Le respect sera contrôlé via les inspections de l'ICPE et potentiellement par la Commission de Suivi de Site (CSS).

2 - Performance Environnementale et Choix Énergétique (RSE) par Mme FERNANDEZ

- **Question :** Pourquoi le choix du gaz propane plutôt que de l'électrique pour la fonderie ? Cette technologie est peu présente dans la fonderie de plomb, mais plus courante pour l'aluminium.
- **Explication fournie :** Le bilan GES justifie ce choix. Une conversion à l'électrique entraînerait une consommation accrue de réfractaires et nécessiterait l'ajout de carbone (via du charbon), alors que le carbone est actuellement fourni par le gaz propane, conduisant à une baisse nette de l'usage des réactifs.

3 – Consommation réactifs par Mme FERNANDEZ

- **Question :** Vous évoquez une baisse de la consommation des réactifs pourquoi ?
- **Explication fournie :** Cette baisse de consommation n'est pas une comparaison avec l'existant mais s'explique par l'étape préalable de désulfurisation qui réduit l'ajout et la consommation de réactifs chimiques.

4. Étude des Risques Sanitaires (ERS) par Mme FERNANDEZ

- **Questions soulevées :**
 - Pourquoi ne pas avoir présenté l'ERS du site de Saragosse ?
 - La liste des polluants retenus dans l'ERS n'est pas été indiquée ?
- **Précisions apportées :** La liste complète des polluants est détaillée dans la pièce jointe 04 (PJ04). La méthodologie de l'ERS est décrite dans cette PJ04 et son annexe. Les données d'exploitation de la fonderie de Saragosse a permis de réaliser l'ERS du projet de fonderie pour REVIVAL. Il y a également un possible écart dans la surveillance vis-à-vis des seuils imposés en Espagne

5. Surveillance Environnementale et Santé Publique par Mme FERNANDEZ

- **Question :** Quel dispositif de surveillance environnementale sont prévus ?
 - **Réponse :** Le dispositif de surveillance actuel et son budget a été représenté. Le site disposera d'un plan d'autosurveillance renforcé, incluant des mesures en continu, suivi par des organismes de contrôle conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation. Demain elle sera complétée par des seuils de surveillance imposés par les MTD => 10 fois plus bas.

- **Préoccupation** : Impacts sur la santé des enfants et adultes vivant à proximité.
 - **Réponse** : La méthodologie d'évaluation est décrite dans la PJ04 et l'annexe de l'ERS. Hypothèses majorantes considérées (expo 30+6, 100% du temps)

6. Impacts sur la santé des enfants par Mme HERITIER

- **Préoccupation** : Impacts sur la santé des enfants et adultes vivant à proximité.
 - **Réponse** : La méthodologie d'évaluation est décrite dans la PJ04 et l'annexe de l'ERS. Hypothèses majorantes considérées (expo 30 ans +6, 100% du temps, détails des calculs par organe cible)

7. Impact sur l'Immobilier

- **Préoccupation** : Dépréciation potentielle de la valeur des habitations riveraines. Elle est propriétaire depuis 15 ans
- **Réponse et intervention de la Madame la Maire** : Nous ne faisons pas de constat à ce jour pour une quelconque influence et ce projet inscrit dans une poursuite d'activité existante. Intervention de Mme la Maire : Aucune corrélation n'a été constatée entre l'activité du site existant et le marché immobilier local sur le secteur de Castine-en-Plaine.

8 – Intervention de l'Association AREU (Mme BOUFROU)

Manque de confiance : Exprime une défiance envers l'ARS, suite à des alertes sans réponse par le passé.

- **Réponse et intervention de la Madame la Maire** : Nous avons rappelé que l'ARS est une instance étatique et qu'elle n'est pas représentée durant cette réunion. Le commissaire enquêteur rappelle que l'avis de l'ARS a été déposé sur le portail du registre dématérialisé et qu'il est consultable. Intervention de Mme la Maire qui rappelle qu'il y a eu un décapage des sols lors de l'IEM de 2019 et que des prises de sang ont été proposées par la suite. Aucune personne n'a fait la démarche pour se faire dépister alors que c'était gratuit. L'AREU a remis en doute la communication officielle des résultats. Nous avons rappelé que si la plombémie était avérée, l'ARS aurait alerté.

9 – Intervention de l'Association AREU (Mme BOUFROU)

- **Question sur les risques technologiques** : Interrogation sur les distances d'effet d'un potentiel accident de type BLEVE sur la cuve de propane.
- **Précisions techniques apportées** :
 - La cuve est située au centre du site,
 - Ce scénario accidentel est bien connu et documenté,
 - Les distances d'effet sont calculées, sans tenir compte des barrières de sécurité, de la topographie (rugosité) ou de l'effet de masque des bâtiments,
 - Les calculs de gravité et probabilité suivent strictement l'arrêté ministériel de 2005 et la circulaire de 2010 => risque acceptable dans la matrice.

10 - Comparaisons et Contexte Local par Mme LELOUARD

- **Préoccupation** : Inquiétude sur Pb et lien avec l'historique de SARAGOSSE
- **Précisions apportées** : Nous avons précisé qu'une surveillance des salariés (plombémie) était assurée et ne montrait pas de contamination. Mme LELOUARD rebondit en faisant le comparatif avec l'amiante et le son décès de son père. Elle indique aussi que la population n'est pas protégée. ANTEA rappelle l'étude spécifique sur la tranche d'âge jusqu'à 3 / 6 ans. Thomas DERICHEBOURG indique qu'une attention particulière sera porté à la santé des riverains. Il a été rappelé que les contextes environnementaux sont radicalement différents (site désertique vs. zone industrielle et résidentielle). Un plan de surveillance ajusté sera proposé pour mesurer les concentrations réelles. Le commissaire enquêteur conclut en indiquant qu'il revient à la Préfecture de statuer sur le projet.

- **Evocation du projet éolien** : La présence d'un futur parc éolien XXL à 700 mètres du site a été mentionnée comme un élément du contexte local pouvant impacter les installations de REVIVAL

11 – Intervention de l'Association AREU (M. BOUFROU)

- **Observations** : Les riverains ont souligné l'amélioration dans le suivi, la prise en compte des remarques depuis l'achat par DERICHEBOURG en 2019-2020 (contribué à la disparition des bips de reculs / Mise en place de la brumisation)
M. BOUFROU indique l'existence de 487 tests positifs dont quelques-uns « préoccupants » (Tests sanguins ?)
L'AREU étudiera avec précaution le dossier
- **Questions** : Pourquoi l'étude ne prend pas en compte le deuxième four ?

Nous avons confirmé que le deuxième four a été pris en compte

- **Observations** : L'AREU rappelle l'importance de construire le projet ensemble. Thomas DERICHEBOURG précise que l'on regarde vers avenir, non vers le passé et que toutes les interrogations feront l'objet de réponses dans la procédure. L'AREU conclut en demandant :
 - ⇒ Prise au sérieux
 - ⇒ Echanges avec la DREAL
 - ⇒ Echanges Habitants

12 – Implantation du projet par M. MAUDUIT

- **Questions** : Pourquoi le projet n'a pas été envisagé en dehors du site loin des habitations (ex : SARAGOSSE dans un désert)
- **Réponse** : Thomas DERICHEBOURG a rappelé que ce n'était pas possible car site disposait déjà d'une autorisation et que le projet s'inscrivait dans cette continuité.